

**DétecTNO**  
PROGRAMME DE DÉPISTAGE  
ANTIGÉNIQUE RAPIDE



## **Foire aux questions**

**Avril 2022**

- L'Administration des services de santé et des services sociaux des Territoires du Nord-Ouest (ASTNO) s'est dotée d'une stratégie pour étendre, dans différents milieux, le dépistage antigénique rapide de la COVID-19 asymptomatique. Les tests antigéniques rapides servent à départager les personnes asymptomatiques qui ne sont probablement pas infectées de celles qui doivent faire des examens plus poussés. Les tests antigéniques détectent les molécules virales en 15 minutes environ.
- Les variants gagnent du terrain aux TNO; il est donc plus important que jamais d'augmenter nos possibilités et capacités de dépistage pour limiter la propagation de ces virus extrêmement contagieux. Comme les variants se transmettent plus facilement, le dépistage au point de service permet de détecter la COVID-19 et d'ainsi protéger les personnes en évitant la transmission.
- Dans l'approche à plusieurs niveaux qui nous permettra de traverser la pandémie, le dépistage constitue un aspect important lorsqu'il est combiné à d'autres lignes de défense, comme porter un bon équipement de protection individuelle (EPI), se tenir à 2 mètres les uns des autres, porter un masque médical de niveau 1 (de base), se laver souvent les mains, s'isoler chez soi si on est malade et se faire vacciner lorsque c'est possible.
- Les tests ne sont pas obligatoires, mais en sachant si vous êtes infecté, vous pouvez vous protéger et protéger les personnes qui vous entourent, au travail comme à la maison. Il est important que tous se fassent tester, et ce, régulièrement.
- Le **programme de dépistage antigénique rapide** DétecTNO est un outil de dépistage (et non de diagnostic) de la COVID-19. Il permet à des employés d'organisations communautaires de faire un prélèvement nasal et de procéder à un test rapide donnant des résultats en 15 minutes environ.
- Le 1<sup>er</sup> avril 2022, des modifications aux conseils sur le dépistage sont entrées en vigueur. Le dépistage de la COVID-19 n'est recommandé que lorsque son résultat orientera la prise de décisions en matière de traitement ou de soins. Toutefois, si vous présentez des symptômes, veuillez consulter les [conseils pour le public](#) pour savoir qui devrait passer un test à un centre de santé ou au centre de dépistage.

## Réponses aux questions générales

- **Q : Quel EPI doivent porter les membres du personnel qui administrent les tests?**
- R : Pour effectuer les tests antigéniques rapides, on recommande de porter des gants de nitrile de qualité médicale, un masque médical de niveau 1 (de base), une blouse, ainsi que des lunettes protectrices ou une visière.
  
- **Q : Le résultat du test sera-t-il positif si j'ai été vacciné? Est-ce que le test risque de produire un faux positif dans ce cas?**
- R : La vaccination n'influence pas les tests antigéniques. Elle n'occasionnera pas de faux positif.
  
- **Q : Ces tests sont-ils fiables?**
- Les tests antigéniques effectués au point de service sont efficaces pour détecter l'excrétion virale moyenne ou élevée.  
Si le test antigénique est positif, il est très probable que la personne soit atteinte de la COVID-19 (spécificité > 99 %).
- Toutefois, ces tests ne sont pas aussi bons pour détecter les infections que ceux réalisés en laboratoire, et le résultat peut être négatif même lorsque la personne est infectée. Si le test antigénique est négatif, la personne peut quand même avoir la COVID-19 (sensibilité de 50 à 90 %, selon le niveau d'excrétion virale).
  
- **Q : Que dois-je faire si j'ai déjà eu un diagnostic de COVID-19?**
- Si vous avez reçu un résultat positif à un test de dépistage de la COVID-19 au cours des 90 derniers jours, vous ne devez pas passer de test antigénique au point de service.
  
- **Q : Une fois le test terminé, où doit-on jeter le matériel?**
- R : Selon le fabricant, les tests de dépistage, une fois utilisés, ne sont pas considérés comme des déchets biologiques dangereux. Vous pouvez donc simplement les jeter à la poubelle. Cependant, si votre organisation dispose déjà d'un processus de gestion des déchets biomédicaux, nous vous encourageons à y avoir recours.
  
- **Q : Les personnes qui sont malades ou qui ont des symptômes peuvent-elles passer le test?**
- R : Le 1<sup>er</sup> avril 2022, des modifications aux conseils sur le dépistage sont entrées en vigueur. Le dépistage de la COVID-19 n'est recommandé que lorsque son résultat orientera la prise de décisions en matière de traitement ou de soins. Toutefois, si vous présentez des symptômes, veuillez consulter les [conseils pour le public](#) pour savoir qui devrait passer un test à un centre de santé ou au centre de dépistage.

## Messages clés du programme de dépistage communautaire (entreprises, organismes et organisations)

- Le programme de dépistage antigénique rapide DétecTNO a pour but d'aider les services communautaires (offerts par les entreprises, organismes et organisations) à maintenir des milieux de travail sains grâce au dépistage précoce de la COVID-19 et à la prévention des éclosions.
- Les organismes, organisations et entreprises qui prouvent leur capacité à tester les personnes asymptomatiques en appliquant les mesures de santé publique, en faisant rapport sur la situation et en remplissant les exigences quant au port de l'EPI dans leur milieu de travail pourront recevoir des tests antigéniques rapides, ainsi que la formation pour les administrer.
- L'ASTNO fournit des tests antigéniques rapides Abbott Panbio aux organisations participantes.
- Le test est simple d'utilisation. À l'aide d'un prélèvement nasal indolore, il détecte la présence d'antigènes (protéines) de la COVID-19 et donne le résultat en 15 minutes environ.
- Santé Canada a approuvé l'utilisation du test comme outil de dépistage, mais si le résultat est positif, la personne pourrait devoir passer un test de confirmation au centre de dépistage le plus près; le responsable de l'administration du test pourrait alors lui donner un document d'information ainsi que les consignes à suivre.
- L'équipe du programme de dépistage antigénique rapide DétecTNO continue d'accroître son efficacité et d'établir des partenariats avec les organisations participantes pour étendre le dépistage antigénique rapide à l'ensemble des Territoires du Nord-Ouest.

## Questions et réponses concernant le programme de dépistage communautaire (entreprises, organismes et organisations)

### Renseignements généraux et processus d'inscription

**Q : Comment les organisations peuvent-elles obtenir l'information nécessaire pour participer au programme et faire des tests dans leur lieu de travail?**

R : Les organismes, entreprises et organisations intéressées peuvent en savoir plus sur le programme DétecTNO et ses conditions en consultant le document de description et le Guide du programme. Ces documents présentent les étapes pour s'inscrire au programme et donnent accès au [formulaire d'inscription](#).

**Q : Quels sont les coûts associés au programme?**

R : Bien qu'il n'y ait pas de frais initiaux (ex. approvisionnement ou expédition), il faut prévoir les ressources humaines, le temps de formation et l'achat d'équipement de protection individuelle (EPI). Ces dépenses ne sont pas couvertes par le programme DétecTNO et doivent donc être prises en compte au moment de planifier la mise en place du programme.

**Q : Si nous administrons ces tests, pouvons-nous modifier ou augmenter notre nombre de visiteurs, etc.?**

R : Le programme sert à dépister les personnes asymptomatiques pour qu'elles aillent ensuite passer des tests plus poussés. Les organisations qui mettent en place le programme de dépistage antigénique rapide DétecTNO doivent quand même continuer à respecter les arrêtés et directives de la santé publique quant à la capacité d'accueil, à la restriction du nombre de visiteurs, etc.

**Q : Avez-vous des protocoles sur l'utilisation des tests pour permettre les visites, par exemple le nombre de membres de la famille pouvant se trouver dans les installations en même temps, la durée des visites, etc.?**

R : Les tests antigéniques rapides sont un outil de dépistage à utiliser en combinaison avec d'autres mesures (ex. questionnaire de dépistage, port du masque), et non comme une solution unique. Toutes les organisations doivent continuer de suivre les directives encadrant les visites en temps de pandémie.

**Q : Quelles sont les recommandations sur l'utilisation des tests antigéniques dans les entreprises, organismes et organisations où la majorité (voire la totalité) des employés et des clients sont vaccinés?**

R : À l'heure actuelle, les recommandations quant aux tests antigéniques sont les mêmes, que la personne soit vaccinée ou non. La vaccination n'interfère pas avec le dépistage antigénique. Les vaccins n'enrayent pas tous les cas d'infection, et bien qu'ils soient très efficaces pour prévenir les formes graves de la maladie, nous ne savons pas s'ils empêchent les personnes asymptomatiques de transmettre le virus. Cette question est présentement à l'étude et les données sont passées à la loupe dès qu'elles sont disponibles. Lorsque nous en saurons plus, les recommandations pourraient changer.

**Q : Quelles sont les options pour payer les employés qui doivent s'isoler à la suite d'un résultat positif?**

R : Si vous ou votre employeur n'avez pas déjà de politiques en place pour couvrir les absences dues à la COVID-19, consultez le [site Web du gouvernement du Canada](#) pour en savoir plus sur les programmes fédéraux d'aide et de financement.

## Formation

**Q : Qui peut administrer les tests rapides?**

R : Ces tests, réalisés par prélèvement nasal, sont simples et sûrs d'utilisation. Le prélèvement nasal peut maintenant être effectué par du personnel non médical ayant satisfait aux exigences de la formation DétecTNO. Ce programme assure la sécurité et la conformité des tests en vertu de l'[avis d'information sur la pratique clinique n° 171](#) publié par le Bureau de l'administrateur en chef de la santé publique le 29 septembre 2021.

**Q : Est-il recommandé qu'une seule ou plusieurs personnes suivent la formation pour une organisation ou installation donnée?**

R : Chaque organisation ou installation administre les tests de manière à atteindre les objectifs de dépistage hebdomadaires. Pour assurer un service adéquat, il est recommandé de former plus d'une personne. En outre, les milieux de travail qui doivent procéder à de nombreux tests chaque semaine gagneront à former plusieurs employés. Il n'y a pas de limite au nombre de personnes pouvant suivre la formation.

**Q : L'employé peut-il faire lui-même le prélèvement nasal et le remettre ensuite à la personne formée pour administrer le test?**

R : Toute personne ayant satisfait aux **exigences de la formation** DétecTNO peut expliquer la méthode d'auto-prélèvement. Cette personne dûment formée doit toutefois superviser la procédure.

**Q : Doit-on envoyer à DétecTNO le certificat de formation de chaque employé ayant suivi la formation?**

R : Non. Il revient à l'organisation participante de conserver une copie du questionnaire que chacun remplit à la fin de la formation. C'est la personne responsable du programme de tests de votre organisation qui s'assure que l'employé a bien obtenu une note d'au moins 80 %. Votre organisation doit désigner une personne-ressource assignée à la formation; celle-ci veillera à ce que toutes les personnes qui effectuent des tests dans votre organisation ou installation aient bel et bien complété la formation.

**Q : Avez-vous des protocoles permettant à une entreprise, un organisme ou une organisation d'utiliser les tests pour élargir ses activités ou ses services?**

R : Les tests antigéniques ne sont qu'un outil parmi d'autres qui sont recommandés aux entreprises, organismes et organisations pour prévenir les éclosions de COVID-19. Ils ne doivent pas servir à accroître les perspectives commerciales d'une entreprise. Tous les avis de santé publique applicables aux entreprises, organismes et organisations doivent être respectés.

**Q : DétecTNO exige-t-il que les personnes qui passent un test antigénique remplissent un formulaire de consentement éclairé?**

R : L'organisation ou installation qui administre les tests peut l'exiger, mais doit appliquer toutes les exigences juridiques le cas échéant. La participation aux tests est facultative et ne peut être forcée par l'employeur. En général, lorsque la personne se présente pour un test, son consentement est jugé implicite.

## Matériel

**Q : Quels sont les types de tests disponibles et quel est le matériel fourni?**

R : DétecTNO distribue le test antigénique Abbott Panbio. Chaque boîte contient 23 tests et deux trousse de contrôle qualité.

**Q : Comment peut-on s'approvisionner?**

R : Une fois votre organisation approuvée par le programme, vous pouvez commander des tests antigéniques rapides en utilisant le formulaire en ligne prévu à cet effet. Un membre de l'équipe en charge des tests rapides ([RapidTesting@gov.nt.ca](mailto:RapidTesting@gov.nt.ca)) communiquera avec vous pour confirmer la commande. Le courriel de confirmation précisera le lieu et l'heure où l'organisation pourra récupérer les commandes approuvées.

**Q : Quelles sont les voies d'approvisionnement en EPI?**

R : On recommande, pour effectuer les tests antigéniques rapides, de porter des gants de nitrile de qualité médicale, un masque médical de base (niveau 1), une blouse, ainsi que des lunettes de protection ou une visière. Il n'est pas obligatoire de porter un masque N95. Il revient à l'organisation de s'approvisionner en EPI et d'en assurer l'utilisation appropriée. En plus de l'EPI, des protocoles de nettoyage adéquats doivent être mis en place avant les tests, durant les tests et après la période de tests.

**Q : Combien de temps faut-il pour recevoir les tests?**

R : Pour s'approvisionner en tests antigéniques, les organisations approuvées doivent remplir un formulaire de commande. Il faut prévoir jusqu'à 2 ou 3 jours ouvrables avant que la commande ne soit approuvée. Vous recevrez une confirmation par courriel de la part de l'équipe en charge des tests rapides ([RapidTesting@gov.nt.ca](mailto:RapidTesting@gov.nt.ca)). Le courriel de confirmation précisera le lieu et l'heure où l'organisation pourra aller récupérer la commande de tests. L'envoi de tests aux collectivités à l'extérieur de Yellowknife devrait prendre cinq jours ouvrables.

**Rapport****Q : Comment produit-on le rapport sur les tests administrés?**

R : Vous pouvez noter dans le **registre des tests antigéniques de la COVID-19** les renseignements qui concernent les personnes testées, mais ces renseignements ne doivent toutefois pas faire partie du rapport. Vous devez les conserver pendant 90 jours et les fournir à la santé publique sur demande.

B : Chaque semaine, les organisations participantes doivent soumettre le nombre de tests utilisés et le nombre de résultats positifs, négatifs et non concluants à l'aide du document Rapport hebdomadaire. Vous n'avez pas à communiquer de renseignements personnels.

**Q : Que faire lorsque le test rapide est positif?**

R : Il est **possible** que la personne qui reçoit un résultat positif au dépistage de la COVID-19 ait contracté la maladie. Cette personne doit s'isoler immédiatement et prendre rendez-vous au centre de dépistage le plus près. Le 1<sup>er</sup> avril 2022, des modifications aux conseils sur le dépistage sont entrées en vigueur. Le dépistage de la COVID-19 n'est recommandé que lorsque son résultat orientera la prise de décisions en matière de traitement ou de soins. Toutefois, si vous présentez des symptômes, veuillez consulter les [conseils pour le public](#) pour savoir qui devrait passer un test à un centre de santé ou au centre de dépistage.

- Les responsables de l'administration des tests antigéniques rapides fourniront à la personne un document d'information en cas de résultat positif, qui comprend des recommandations sur l'isolement, la procédure de test et les étapes subséquentes.
- Les responsables de l'administration des tests ont aussi en leur possession un scénario d'intervention en cas de résultat positif.
- Ce scénario permet de transmettre les mêmes instructions à toutes les personnes testées.
- Les personnes qui administrent les tests mais qui n'ont pas le droit de poser des actes médicaux aux TNO ne sont pas autorisées à donner de l'information sur les soins de santé ni à s'écarter du scénario.

**Q : Que faire si le résultat est négatif?**

R : Si le test s'avère négatif, veuillez à appliquer les consignes suivantes :

- Les responsables de l'administration des tests doivent se référer au scénario en cas de résultat négatif.
- La personne testée doit continuer de surveiller l'apparition de symptômes, chez elle et chez les personnes avec qui elle est en contact.
- S'il y a apparition de symptômes, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2022, le dépistage de la COVID-19 n'est recommandé que lorsque son résultat orientera la prise de décisions en matière de traitement ou de soins. Toutefois, si vous présentez des symptômes, veuillez consulter les [conseils pour le public](#) pour savoir qui devrait passer un test à un centre de santé ou au centre de dépistage.

- La personne doit se laver les mains souvent.
- Elle doit garder une distance appropriée avec les autres.
- Elle doit porter un masque dans les espaces publics.
- Elle doit continuer de se faire tester. Les tests antigéniques peuvent être administrés 2 à 3 fois par semaine en guise de mesure de dépistage.

**Pour obtenir des précisions ou un complément d'information, écrivez à l'adresse [RapidTesting@gov.nt.ca](mailto:RapidTesting@gov.nt.ca).**